

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse  
**Herausgeber:** Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte  
**Band:** 35 (1941)

**Artikel:** Les décanats de l'ancien diocèse de Lausanne et leur transformation après la Réforme  
**Autor:** Waeber, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125714>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les décanats de l'ancien diocèse de Lausanne et leur transformation après la Réforme.

Par L. WAEBER.

---

Dans nos contrées, ou du moins dans les pays voisins du nôtre, les premières paroisses rurales apparaissent à l'époque mérovingienne. Elles sont peu nombreuses, fort dispersées et séparées ordinairement les unes des autres par de vastes étendues de terres en friche. A partir du IX<sup>me</sup> siècle — plus tard dans les pays germaniques que dans les districts occidentaux — apparaissent les églises privées (*Eigenkirchen*), construites et dotées par de grands propriétaires terriens pour les besoins spirituels de leurs familles et de leurs serfs. Au X<sup>me</sup> siècle, la formation de ces paroisses rurales est déjà très avancée ; elle s'achève au XI<sup>me</sup>.

Nous empruntons ces données à une étude consacrée spécialement aux diocèses de Strasbourg et de Bâle, travail paru en 1935<sup>1</sup>. Un peu plus anciennement, le très regretté Mgr Kirsch, s'occupant des localités fribourgeoises, c'est-à-dire de celles dont il sera principalement question dans cet article, avait abouti à des conclusions analogues : parmi ces paroisses, seules quelques-unes remontent à l'époque franque (534-887) ; la grande majorité appartiennent au deuxième royaume de Bourgogne (888-1032). Avec plus de précisions : une dizaine d'entre elles, situées dans la vallée de la Broye ainsi que sur le passage ou aux abords de la route romaine qui allait la rejoindre depuis Vevey, datent du VII<sup>me</sup> au IX<sup>me</sup> siècle, deux ou trois peut-être même du VI<sup>me</sup> ; Bulle, au pied du Moléson, Belfaux, non loin de la future ville de Fribourg et, aux abords du lac de Neuchâtel, Estavayer ainsi que l'une ou l'autre des églises voisines paraissent remonter au plus tard au IX<sup>me</sup> siècle. La majorité, par contre, soit une cinquantaine de paroisses se placent entre la fin du IX<sup>me</sup> siècle et l'an 1100. Quelques-unes enfin — et parmi elles Fribourg, qui est l'une des benjamines,

<sup>1</sup> JEAN BURCKLÉ. *Les Chapitres ruraux des anciens Evêchés de Strasbourg et de Bâle*, Colmar, 1935, p. 243-44.

puisque notre ville ne fut créée qu'en 1157 — ne virent le jour qu'au XII<sup>me</sup> siècle. Quant aux fondateurs de ces églises, une affirmation n'est permise ou du moins une suggestion n'est possible, à s'en tenir en particulier aux plus anciens collateurs connus, que pour la moitié à peine d'entre elles : une demi-douzaine paraissent être d'origine épiscopale ; une douzaine doivent leur création à un seigneur ou un prince du deuxième royaume de Bourgogne et une demi-douzaine enfin à une maison religieuse : l'abbaye de Saint-Maurice, le Prieuré de Payerne et surtout l'hospice du Grand-Saint-Bernard<sup>1</sup>. En résumé, c'est du VII<sup>me</sup> au XI<sup>me</sup> siècle — et principalement durant la deuxième moitié de ce demi-millénaire — que furent fondées les anciennes paroisses fribourgeoises, et c'est dire que lorsque, en 1228, le prévôt du Chapitre de Lausanne, Conon d'Estavayer, dressa la liste des églises du diocèse de Lausanne, les paroisses fribourgeoises qu'il énumère existaient déjà, à deux ou trois exceptions près, depuis plus d'un siècle.

Il faut probablement en dire autant des décanats. On rencontre les premières traces de l'existence des doyennés en 1130 pour le diocèse de Constance<sup>2</sup>, en 1135 pour celui de Strasbourg et en 1223 pour celui de Bâle<sup>3</sup>, mais on admet généralement que, à ces différentes dates, l'organisation décanale, quoique beaucoup moins avancée dans les pays de langue allemande, relativement peu habités, était cependant déjà ancienne : on incline à la faire remonter au XI<sup>me</sup> ou au X<sup>me</sup> siècle<sup>4</sup>, peut-être même à la première moitié du IX<sup>me</sup> pour la partie occidentale du royaume franc<sup>5</sup>.

Cette division en décanats n'était pas la seule : dans certains pays, elle avait été suivie (ou précédée)<sup>6</sup> d'une répartition des diocèses en archidiaconés, subdivisés eux-mêmes en décanats. Le diocèse de Cons-

<sup>1</sup> J. P. KIRSCH. *Die ältesten Pfarrkirchen des Kantons Freiburg*. Freib. Geschichtsblätter XXIV (1917), p. 75-142. Cf. ci-dessus, p. 3.

<sup>2</sup> JOSEPH AHLHAUS, *Die Landdekanate des Bistums Konstanz im Mittelalter*. Stuttgart, 1929, p. 42.

<sup>3</sup> BURCKLÉ, *op. cit.*, p. 245.

<sup>4</sup> BURCKLÉ, *op. cit.*, *ibid.* Il résume les conclusions du chanoine L. Pflieger (*Archiv für Elsässische Kirchengeschichte*, 1932 et 1934). Par contre, tout au moins pour le diocèse de Constance, M. Ahlhaus ne croit pas que l'existence des décanats remonte plus haut que le XII<sup>me</sup> siècle (p. 52).

<sup>5</sup> AHLHAUS, *op. cit.*, p. 35.

<sup>6</sup> M. Ahlhaus estime que la délimitation exacte des archidiaconés et des décanats s'est faite approximativement à la même époque, mais que la fonction d'archidiaque (dans la nouvelle acception du terme, puisque primitivement il n'y avait qu'un archidiaque par diocèse, remplissant en somme la tâche d'un vicaire général) a précédé celle de doyen (p. 51). M. Burcklé est de l'avis contraire (p. 245).

tance, par exemple — un des plus vastes, il est vrai, du moyen âge — comprenait 10 archidiaconés, formant, à leur tour, 64 décanats au total. Dans le diocèse de Lausanne, bien qu'on rencontre, aux XIII<sup>me</sup> et XIV<sup>me</sup> siècles, un archidiacre dans le décanat de Köniz ou de Berne <sup>1</sup>, cette répartition en archidiaconés est demeurée inconnue.

Le tableau de Conon d'Estavayer énumère, par contre, pour le diocèse 9 décanats. Les voici, dans l'ordre où il les signale, avec le nombre de paroisses qu'il indique pour chacun d'eux <sup>2</sup>, ainsi que les limites que son énumération permet de préciser :

1. Les six paroisses de la ville de Lausanne, avec 14 paroisses avoisinantes, formaient, si ce n'est un décanat proprement dit <sup>3</sup>, du moins une circonscription ecclésiastique à part.

2. Le décanat d'Avenches. Il comprenait toute la côte du lac de Neuchâtel depuis Cheyres jusqu'au-delà de Cudrefin, presque tout le district fribourgeois actuel de la Broye ainsi que les territoires vaudois qui l'encerclent, dans cette plaine où les deux cantons sont si étrangement enchevêtrés, tout le Vuilly, le district du Lac, sauf le sud, avec, en plus, sur la rive gauche de l'Aar, une bande allant depuis Laupen jusque près de Lyss, enfin la partie occidentale du district de la Sarine et la pointe nord de celui de la Glâne : en tout, 36 paroisses.

3. Le décanat de Soleure ou de Saint-Imier <sup>4</sup>, avec 33 paroisses, était la continuation de celui d'Avenches, des deux côtés du lac de Bienne. Il était limité, à l'est, par le cours de l'Aar jusqu'au-delà de la ville de Soleure : exactement jusqu'au confluent de la Siggern ; puis, de cette extrémité de la pointe par laquelle le diocèse de Lausanne s'engageait entre celui de Constance et celui de Bâle, la limite redescendait par la crête du Jura, enveloppait tout le vallon de Saint-Imier et enfin,

<sup>1</sup> Ce qui a fait émettre par M. Maxime Reymond (*Les dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Lausanne*, p. 153) la supposition que c'était l'ancien archidiacre de Lausanne que l'Evêque aurait relégué là-bas, lui confiant l'administration de la région dans laquelle la langue usuelle différait de celle du reste du diocèse.

<sup>2</sup> On pourrait, à s'en tenir à ses propres énumérations, s'arrêter à des chiffres légèrement différents et le total — 301 — des paroisses du diocèse qu'il donne lui-même en terminant ne correspond pas à celui qu'on obtient — 305 — en additionnant les chiffres qu'il indique pour chacun des neuf décanats.

<sup>3</sup> Ordinairement, la cité épiscopale ne constituait pas un vrai décanat, mais les paroisses de cette ville ainsi que les localités des environs formaient une circonscription spéciale, plus petite qu'un décanat ordinaire et rattachée directement au chef du diocèse. Les listes que nous allons citer parlent néanmoins d'un « *decanatus Lausanensis* », sauf celles de 1356-8, qui préférèrent le mot « *civitas* ».

<sup>4</sup> Seul le Cartulaire de Lausanne l'appelle « décanat de Soleure » ; toutes les listes ultérieures l'intitulent « décanat de Saint-Imier ».

par l'extrémité du Chasseral et par le Chaumont, aboutissait, au sud de Saint-Blaise, au lac de Neuchâtel.

4. Comprenant 40 paroisses, le décanat de Vevey s'étendait de cette ville jusqu'au lac de Neuchâtel. Il était bordé par une ligne qui, à gauche, montait, presque droite, en suivant le cours du Flon puis celui de la Mentue, depuis Rivaz jusqu'à Yvonand et qui redescendait peu après, longeant les décanats d'Avenches et d'Ogo, jusqu'aux Rochers de Naye, pour suivre, de là, le vallon de l'Eau Froide et aboutir, un peu en-dessous de Villeneuve, dans la plaine du Rhône.

5. Le décanat de Neuchâtel, qui commençait au sud de Saint-Imier, n'avait pas moins de 72 paroisses. Il embrassait tout le canton de Neuchâtel (à l'exception des localités situées au pied du Chaumont), puis le Gros de Vaud, jusqu'au décanat de Lausanne. Il avait, à sa droite, dans cette deuxième partie de sa vaste superficie, le décanat de Vevey, tandis qu'il était limité, à gauche, par la Venoge, depuis plus bas que Cossonay jusqu'au-dessous de La Sarraz. De là, obliquant vers l'ouest, la ligne de démarcation gagnait la Dent de Vaulion et le Jura, puis, biaisant vers le nord-est, s'identifiait avec la frontière suisse actuelle, à cette exception près que, par la trouée qui s'ouvre au nord de Vallorbe, une parcelle de la Franche-Comté — Jougne et les environs — était rattachée à notre diocèse.

6. Le décanat d'Outre-Venoge, notablement plus petit que le précédent, s'étendait, entre le Léman et le Jura, depuis la Venoge, qui le séparait des décanats de Lausanne et de Neuchâtel, jusqu'à l'Aubonne, qui servait de limite entre les diocèses de Lausanne et de Genève. Restreint comme territoire, ce décanat était très peuplé, puisqu'il ne comptait pas moins de 31 paroisses entre le Léman et le Mont-Tendre. Au-delà, il englobait encore le Val-de-Joux, dans lequel, toutefois, aussi bien le Cartulaire que les listes des siècles suivants ne signalent aucune paroisse, se contentant d'y mentionner un monastère : celui des Prémontrés de l'Abbaye (*Abbatia de Lacu, Lacus Iurensis*).

7. Le décanat d'Ogo comptait 28 paroisses. Il englobait le cours supérieur de la Sarine depuis sa source, soit le Pays-d'Enhaut et la Gruyère ; puis il s'élargissait, comprenant, à droite, toute la vallée de la Jougne, au centre, le Gibloux, tandis que, à gauche, la limite, depuis le Moléson, rejoignait la Glâne, un peu plus bas que sa source, suivait ce ruisseau, passant au pied de la colline de Romont, gagnait les hauteurs de Lussy puis le plateau de Cottens ; de là, elle descendait

légèrement, franchissait la Sarine près d'Illens et obliquait, peu après, vers le sud-est, dans la direction du Cousimbart, jusqu'au Lac-Noir, puis, par le col du Bruch et celui de Saanenmöser, jusqu'au Wildhorn, pour revenir ensuite, par les Diablerets et par la chaîne qui domine les Ormonts, jusqu'au Mont d'Or, où elle rejoignait le décanat de Vevey.

8. Le décanat de Fribourg, avec 16 paroisses seulement, était la prolongation vers le nord de celui d'Ogo. Limité, à droite, par la Singine et, à gauche, par le décanat d'Avenches, il englobait une grande partie du district de la Sarine et celui de la Singine en entier, sauf son angle nord-est.

9. Enfin le décanat de Berne ou de Köniz<sup>1</sup>, embrassait, depuis le lac de Brienz, toute la partie du canton de Berne qui se trouve à gauche de l'Aar, jusqu'à la jonction de cette dernière avec la Sarine. Ce décanat, bien qu'il ne comptât que 29 paroisses, était le plus vaste du diocèse comme étendue : il allait, au sud, jusqu'au Wetterhorn, et s'appuyait ensuite sur le diocèse de Sion, dont le séparait, depuis la Jungfrau jusqu'au Wildhorn, la chaîne de montagnes qui sert encore de frontière entre le canton de Berne et celui du Valais. Il comprenait, sauf le Hasli, tout l'Oberland bernois, avec le Simmental en entier et, à partir de Thoune, le plateau qui s'étend entre l'Aar d'une part, et la Singine puis la Sarine de l'autre.

Il est bien évident que, au XIII<sup>me</sup> siècle, les paroisses, décanats et diocèses n'étaient pas délimités avec la précision géographique actuelle. Il n'y a pas, aujourd'hui, de maison dans nos villes, pas de ferme dans nos campagnes, pas de chalet dans nos montagnes dont on ne sache exactement à quelle circonscription paroissiale ils appartiennent. Jadis, spécialement dans les contrées montagneuses, de vastes étendues de territoire ne renfermaient aucune habitation et l'on ne se demandait donc pas jusqu'où, dans ces forêts ou dans ces pâturages, s'étendait telle paroisse et où commençait le territoire du curé voisin.

Sous cette réserve quant à leur précision, les limites des doyennés du diocèse de Lausanne sont, depuis le moyen âge jusqu'à la Réforme, restées identiques et le nombre de leurs églises n'a que peu varié : c'est la constatation qu'on peut faire en examinant les listes conservées des décanats et des paroisses.

<sup>1</sup> Il ne porte le nom de « décanat de Köniz » (*Kunicensis*) que dans la liste de 1397 ; mais cette localité avait été le chef-lieu du doyenné avant la fondation de la ville de Berne (1191) qui, pendant un certain temps encore, dépendit de l'église paroissiale de Köniz.

Depuis le début du XIII<sup>me</sup> siècle jusqu'à la fin du XVI<sup>me</sup>, nous connaissons, pour le diocèse de Lausanne, douze de ces tables <sup>1</sup> :

1. Nous avons déjà signalé la première : le Pouillé de l'Evêché de Lausanne, soit la liste des églises collégiales, paroissiales, monastiques et hospitalières du diocèse en 1228, liste dressée par les soins de Conon d'Estavayer, prévôt du Chapitre de Lausanne, et insérée presque en tête de ce qu'on est convenu d'appeler le Cartulaire de Lausanne. Le volume manuscrit se trouve à la Bibliothèque de la ville de Berne (B, 219). Il a été publié, en 1848, par D. Martignier dans le tome VI (1<sup>re</sup> série) des *Mémoires et Documents*. Le Pouillé, qui occupe les feuilles 3 et 4 (*recto* et *verso*) du manuscrit de Berne, se trouve aux pages 10-27 de l'édition de Lausanne. Il a été reproduit également dans les *Fontes rerum bernensium*, t. II, p. 88-93.

2. La plupart des tableaux dont nous parlons ici ont été dressés avec des préoccupations d'ordre fiscal. C'est le cas de celui des diocèses de la province de Besançon conservé aux archives du Vatican (*Introitus et exitus*, vol. 20, f. 17 à 23 pour la partie qui nous intéresse). Il a trait à la levée de la décime qui avait été décrétée, en vue de la croisade, au concile de Lyon de 1274, et concerne, conformément à la décision qui avait été prise, six années consécutives à partir de 1275. Ces tables sont encore inédites. Elles seront publiées par M. Etienne Clouzot, dans un volume consacré aux diocèses des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne (t. VII des Pouillés de France, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Nous utilisons l'édition, déjà entièrement composée mais pas encore sortie de presse, de M. Clouzot <sup>2</sup>. Il reproduit la table de 1275 — soit celle de la première année (dont voici le titre : « Hec est ratio decime primi anni civitatis Lausannensis et diocesis »), qui est en général plus complète que celle des années suivantes — mais non sans utiliser, à l'occasion, ces dernières pour

<sup>1</sup> Nous omettons celles qui sont fragmentaires, ainsi une liste, très incomplète, des recettes des collecteurs apostoliques en 1317, liste qu'a étudiée Mgr Kirsch (*Arch. de la Soc. d'hist. du cant. de Fribourg*, t. VIII, p. 65 sq, travail déjà paru dans *Pages d'histoire dédiées à la Société générale d'histoire suisse*, Fribourg, 1903, p. 174 sq.), ou encore le rôle des ecclésiastiques convoqués, en 1536, à la Dispute de Lausanne (rôle publié par M. Piaget : *Les Actes de la Dispute de Lausanne*, p. 427-443) qui ne concerne, pour l'ancien diocèse de Lausanne, que le Pays de Vaud, les bailliages mixtes non compris.

<sup>2</sup> C'est M. Léon Kern, archiviste fédéral, qui nous l'a signalée et qui nous l'a procurée. Nous remercions bien vivement M. Clouzot de nous avoir autorisé à utiliser les bonnes feuilles d'un ouvrage dont les événements actuels vont retarder la publication.

corriger le nom d'une localité rapporté d'une manière défectueuse dans la première.

3. Les archives cantonales vaudoises (C IV 110) possèdent un compte des décimes perçues au milieu de l'année 1285 (titre : « Anno Domini 1285 recepta (*sic*) decime in festo beati Johannis Baptiste »). Cette liste a été publiée dans les *Fontes rerum bernensium*, t. III, p. 387-93.

4. Les archives de l'Etat de Vaud renferment également (A c 6, f. 267-72<sup>v</sup>) une liste, encore inédite, intitulée : « Taxatio decime beneficiorum civitatis et diocesis Lausanensis », qui débute par cette déclaration : « Reverendissimis in Christo patribus universis <sup>1</sup> suis carissimis dominis camerario, thesaurario Domini nostri Pape, Aymo, Dei et Sedis apostolice gratia episcopus Lausanensis, recommendacionem omnimodam cum honore ; cum dudum nobis scribendum duxeritis per D. Girardum <sup>2</sup> de Albenco, Sedis apostolice nuncium et in Lausanensem diocesim collectorem, ut cum exacta diligencia registra papalis decime veritatem continencia fideliter quereremus ac vobis eadem correctam <sup>3</sup> et viridica ad opus dicte camere mitteremus, ne ob illorum defectum cameram predictam imposterum contingat quomodolibet defraudari. Hinc est quod vobis tenore presencium ignotescat, quod nos, unacum dicto D. Girardo et senioribus nostri capituli et aliis qui in huiusmodi pro tempore experienciam habuerunt, super dictis regestris collacionem habuimus diligentem, eciam monicionibus canonicis interiectis pro inveniendis eisdem et visis universis a LX annis citra, concordavimus consonancia et per omnia concordancia quatuor eiusdem tenoris fieri fecimus, quorum unum quod sequitur verum et correctum vobis iuxta mandatum mittimus, reliquum in sacrario nostre maioris ecclesie sub cathena apponi ad eternam rei memoriam fecimus, alterum nobis retinuimus, quartam vero dicto Domino collectori dimisimus, ne de cetero aliquid dubitationis oriatur. Tenor autem sequitur et est talis. » Suivent les noms des membres du Chapitre cathédral, puis, rangés par décanat, ceux des paroisses ainsi que des prieurés et abbayes du diocèse, avec indication de la décime exigée dans chaque cas.

Aymon de Cossonay, l'auteur de cette liste, fut nommé évêque

<sup>1</sup> « Universis » a été récrit sur un autre mot commençant par un d suivi de quatre jambages. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris dont il va être question ci-dessous porte : « dominisque » au lieu de « universis ».

<sup>2</sup> « Geraldum » dans le manuscrit de Paris.

<sup>3</sup> C'est la leçon du manuscrit de Paris ; le copiste de Lausanne a écrit : « conca ».

de Lausanne en 1355 et mourut en 1375. Il semble n'avoir reçu la consécration épiscopale et n'avoir inauguré ses fonctions que vers la fin de l'année 1355<sup>1</sup>. Parmi les chanoines de Lausanne énumérés, il en est qui sont morts en 1362, si ce n'est déjà en 1360. Quant à Gérard d'Arbent, à l'instigation et avec l'aide duquel cette table a été dressée, il a été collecteur général de 1342 à 1358<sup>2</sup>. C'est dire que notre liste se place entre les années 1356 (ou 1355) et 1358. La copie de Lausanne se trouve dans un registre (coté jadis : *Actes Saluces*) au milieu d'actes de Mgr Georges de Saluces. L'examen des filigranes, que M. L. Junod, sous-archiviste à Lausanne, a bien voulu entreprendre pour nous, fait supposer que cette copie a été exécutée en 1452, date des pièces qui la précèdent et qui la suivent dans ce registre.

5. Il existe d'autre part, à la Bibliothèque nationale de Paris, un manuscrit contenant la taxe<sup>3</sup> de la décime pour les paroisses de quinze diocèses des provinces de Lyon, Vienne, Besançon et Tarentaise (Fonds latin 10 031, f. 64-127). M. Clouzot, qui publiera ces tables dans le volume dont il a été question ci-dessus, estime que le manuscrit qui les renferme a été constitué dans la deuxième moitié du XIV<sup>me</sup> siècle, à l'aide de documents de date difficile à déterminer, et acquis, en 1435, par un collecteur apostolique. Les pages consacrées au diocèse de Lausanne (f. 115-120) portent comme titre : « *Beneficia et taxatio decime civitatis et diocesis Lausanensis.* » La liste est pareille à celle de 1356-58 mentionnée plus haut, sauf qu'il y manque le préambule, ainsi que l'énumération des membres du Chapitre de Lausanne. Les décanats et les paroisses se suivent dans le même ordre ; la seule différence se trouve dans les chiffres : c'est le revenu *annuel* de chaque bénéfice qui est indiqué et non pas sa dixième partie, comme dans les comptes de la décime, celle-ci, ainsi que le nom l'indique, s'élevant au 10 % du produit de l'année. Cette liste est, pour l'instant, encore inédite. Nous la citerons d'après l'édition que prépare M. Clouzot.

<sup>1</sup> SCHMITT, *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne*, t. II, p. 117.

<sup>2</sup> Gérard de Arbenco ou d'Arbent, trésorier de Notre-Dame d'Ecouis, à Rouen, en 1342, et plus tard obédiencier de Saint-Just, à Lyon, collecteur général pour les provinces de Vienne, Lyon, Besançon, Tarentaise et Trèves, de 1342 à 1360. Cf. J. P. KIRSCH, *Die päpstlichen Kollektorien in Deutschland während des XIV. Jahrhunderts*, Paderborn, 1894, p. xxxix, 159 et 250-257, et, du même auteur : *La fiscalité pontificale dans les diocèses de Lausanne, Genève et Sion à la fin du XIII<sup>me</sup> et au XIV<sup>me</sup> siècle*, dans cette *Revue*, t. II (1908), p. 109.

<sup>3</sup> La *taxatio* était le revenu annuel, qui servait de base pour le calcul de l'impôt.

Le manuscrit 10.031 reproduit en outre intégralement, un peu plus loin (f. 129-133), le compte de décimes de 1356-58 d'Aymon de Cossonay, dont il a été question ci-dessus, au N° 4. M. Clouzot estime que la liste de la Bibliothèque nationale de Paris et celle des archives cantonales vaudoises sont deux copies anciennes d'un original perdu. Le scribe du manuscrit 10.031, saisissant l'occasion qui lui était offerte de contrôler les chiffres d'un des quinze diocèses de sa collection, aurait enrichi son recueil d'une pièce justificative. Il y a là, en réalité, quant au rapport de dépendance, d'une part entre le manuscrit de la Bibliothèque nationale (f. 129 sq.) et celui de Lausanne, et d'autre part entre les deux listes consécutives de la copie de Paris : la « taxe » (f. 115 sq.) et le compte de la décime (f. 129 sq.), un problème qu'il est inutile de chercher à résoudre, dans l'impossibilité où l'on se trouve, actuellement, de consulter le manuscrit de la Bibliothèque nationale. Ajoutons enfin qu'il existe aux archives cantonales de Fribourg (*Papiers Schneuwly*, cartable XXIII, liasse 6) une copie récente des folios 115-120 du manuscrit de Paris, mais dans laquelle ont été intercalées les parties que le f. 129 renferme en plus (le préambule et la liste des chanoines) et notées certaines variantes de lectures de cette deuxième partie par rapport à la première. De plus, aux chiffres du revenu annuel des bénéfiques, a été ajouté, dans une deuxième colonne, celui de la décime qui figure aux folios 129 et suivants. L'auteur de cette copie a voulu, par conséquent, synthétiser dans sa transcription toutes les données qu'il était possible d'extraire du manuscrit de Paris au sujet du diocèse de Lausanne.

6. C'est encore sur l'ordre d'Aymon de Cossonay que fut dressée, en 1361, une nouvelle liste des paroisses et des couvents de notre diocèse. Il avait reçu de l'archevêque de Besançon la copie de la bulle adressée par Innocent VI au cardinal d'Ostie (Pierre Bertrand, mort le 13 juillet 1361), légat du Saint-Siège chargé d'organiser la croisade contre la Grande Compagnie. Le montant à verser par chacun des bénéficiers avait été fixé par la curie épiscopale et devait être remis à Hermann de Schlebusch, chanoine de la cathédrale de Lausanne. Dans cette liste, actuellement conservée aux archives cantonales de Berne (*Fach Waadt*, sans cote) les paroisses sont énumérées à peu près dans le même ordre que dans celle de 1356-58, ce qui s'explique aisément puisque les deux émanent, à quelques années de distance, de la même chancellerie. Par contre, le manuscrit de Berne présente cette particularité (respectée dans l'édition, d'ailleurs assez défectueuse, qu'en ont donnée

les *Fontes rerum bernensium*, t. VIII, p. 409-13) que les noms des paroisses, au lieu d'être disposés les uns au-dessous des autres — que ce soit sur une colonne, comme d'ordinaire, ou sur plusieurs colonnes juxtaposées, comme dans le Cartulaire ou dans la liste de 1285 — se suivent en texte continu, sans aucun retour à la ligne, même lorsque commence un nouveau décanat. La date : 17 juillet 1361, se trouve à la fin. Au bas du parchemin pendaient les sceaux, aujourd'hui tombés, de l'évêque de Lausanne et des neuf décanats, se succédant d'ailleurs dans un autre ordre que dans le texte. Au verso se lit cette mention : « Processus secunde impositionis pro D. cardinali Hostiensi. »

7. C'est aussi de la chancellerie de l'Evêché de Lausanne que provient une liste de 1365, conservée aux archives d'Etat de Turin. Urbain V, après avoir, en 1364, supprimé le paiement de toutes les décimes, avait cependant fait une exception en faveur de la croisade préparée par le Comte Vert, Amédée VI de Savoie. Celui-ci expédia immédiatement ses collecteurs dans les divers diocèses où il était autorisé à prélever cet impôt. Pour celui de Lausanne, il se fit envoyer par l'Evêché la liste des chanoines, des paroisses et des maisons religieuses qui avaient à payer la taxe prévue. C'est la copie de cette liste qui est conservée aux archives de Turin, dans un registre de 1365 (Section I, *Protocolli Segretarii Ducali, Serie Camerale*, registre 147, du notaire Jean Ravais, vers la fin). Elle a été publiée par M. D. Muratore, dans le premier numéro de la première année de cette revue. (*Rev. d'hist. eccl. suisse*, 1907, p. 32 sq.). L'éditeur souligne que « beaucoup de noms sont altérés ; d'autres sont absolument indéchiffrables ou résistent à toute identification ». En réalité, à s'en tenir au texte publié par M. Muratore, qui aura vraisemblablement, il est vrai, corrigé certains noms et mal lu peut-être quelques autres, ceux-ci ne paraissent pas avoir été plus maltraités dans cette copie de Turin que dans les autres ; et s'il est difficile d'identifier certains mots mal écrits lorsqu'on ne dispose que d'un seul texte, la tâche devient aisée quand on peut établir des comparaisons avec d'autres documents, d'autant plus que, dans le cas particulier, la liste de Turin, bien que certaines paroisses y manquent <sup>1</sup> — elle n'en compte que 220, au lieu que celle de 1361 en a 274 et celle

<sup>1</sup> On pourrait se demander si M. Muratore n'a pas laissé de côté les noms « absolument indéchiffrables », sa transcription ne présentant pas de point d'interrogation, ni le moindre indice d'hésitation. Elle doit néanmoins être complète, car il indique, à la fin de chaque décanat, le total du montant de l'impôt perçu, chiffre qu'il doit avoir trouvé dans le manuscrit. Remarquons, d'ailleurs, que si l'on prend la peine de faire la vérification, ce total ne répond, pour aucun des

de 1397 : 290 — se conforme très étroitement à celle de 1356-58, qui en contient 240. On peut ainsi, assez souvent, affirmer d'avance que, à telle place, doit figurer le nom de telle localité. Du moins, toutes celles de la liste éditée par M. Muratore sont identifiables <sup>1</sup>.

8. Il faut descendre jusqu'à 1397 pour rencontrer une nouvelle énumération des paroisses de notre diocèse. Il s'agit d'un cahier de 32 feuilles — dont plusieurs d'ailleurs sont blanches — qui se trouve aux archives cantonales vaudoises (A c 4). C'est un état des revenus du Prieuré de Saint-Maire à Lausanne, suivi de l'énumération des vassaux de l'Evêque et des personnages ecclésiastiques du diocèse. Au f. 2 se trouve ce titre : « Census pecunie prioratus sancti Marii Lausanensis, anno etc. nonagesimo septimo, secundum computum de ipsis redditum per Perrodum Collondel de Essertines, receptorem eorundem nomine reverendi Domini Lausanensis episcopi. » Le siècle, comme on le voit, n'est pas indiqué, mais les noms des quelques personnages qui se rencontrent dans ces pages et surtout la configuration du diocèse qui s'en dégage ne laissent place à aucune hésitation : nous sommes au XIV<sup>me</sup> siècle, donc en 1397. Au f. 12 figure cette nouvelle en-tête : « Nomina eorum qui debet (*sic*) homagia reverendo Domino episcopo Lausanensi », suivie des noms d'un certain nombre de seigneurs laïques. Enfin, aux f. 13-17<sup>v</sup>, précédée de cette mention : « Viri ecclesiastici infra diocesim Lausanensem constituti », vient l'énumération qui nous intéresse : celle des paroisses, prieurés, abbayes et rectorats du diocèse. Le cahier se termine par le relevé d'un certain nombre de dîmes et de revenus en nature dus à l'Evêque à telle ou telle date de l'année.

9 et 10. Les huit tables présentées jusqu'ici groupaient les paroisses par décanat. Ce n'est plus le cas pour les deux suivantes, que nous empruntons aux procès-verbaux des deux premières visites du diocèse qui soient conservées : celle entreprise, en 1416-17, sur l'ordre de Mgr Guillaume de Challant (archives cantonales vaudoises, A c 5, publiée dans *Mémoires et Documents*, 2<sup>me</sup> Série, t. XI, 1921), puis celle

décanats, à celui qu'on obtient en additionnant les sommes indiquées pour chacune des paroisses : il est, dans l'ensemble, non pas supérieur, mais inférieur à celui qu'on devrait trouver, ce qui n'est certes pas un indice que des localités aient été omises.

<sup>1</sup> Il n'y a d'hésitation possible que pour deux noms du décanat de Berne, celui dont les dénominations — allemandes — ont d'ordinaire été le plus malmenées par nos copistes. Il s'agit — à supposer que l'éditeur ait bien lu — de *Valdorf* et de *Vusitet*, noms qui, si étrange que cela paraisse, doivent désigner, à s'en tenir au parallélisme avec la liste de 1356-58 : Kirchdorf et Bümpliz.

exécutée en 1453 à la demande de Mgr Georges de Saluces, (volume manuscrit à la bibliothèque de la ville de Berne ; *ms. Hist. Helv.* III, 115, publié pour l'instant, en résumé seulement : cf. cette *revue*, 1939, p. 15, n. 2). Dans les deux cas, les visiteurs ont organisé leur itinéraire d'après des considérations d'ordre pratique, avant tout géographique ; encore pourrait-on soutenir que, à diverses reprises, entre plusieurs solutions possibles, ils ont donné la préférence à celle qui tenait compte de la répartition décanale. Les commissaires ne s'arrêtent qu'exceptionnellement dans les maisons religieuses ; par contre, en plus des églises paroissiales — qui seules nous intéressent ici — ils mentionnent aussi un certain nombre de filiales ou de chapelles. Dans le procès-verbal de la visite de 1416-17 — qui, pour la plupart des paroisses dont nous nous occupons, eut lieu durant la seconde de ces deux années — chaque localité est mentionnée deux fois : d'abord dans le titre ; puis, précédée de la mention « *ecclesia parochialis* », elle figure de nouveau, souvent sous une forme légèrement différente, dans la première phrase du paragraphe qui lui est consacré. Il en est exactement de même pour la visite de 1453. Nous indiquerons, dans les tables qui vont suivre, le nom de la paroisse tel qu'il est écrit dans le *titre* et signalerons en note, quand elle présente autre chose qu'une légère variante d'orthographe, la forme qui se trouve dans le *texte* proprement dit.

11. Après ces deux visites se place une liste qui n'a, sauf erreur, jamais été signalée. C'est une pièce dont nous ne connaissons qu'une copie assez récente, conservée dans un volume des archives de l'Evêché à Fribourg. (*Status Episcopatus Lausannensis*, t. II, p. 175 à 187.) Elle porte l'en-tête suivante : « Le Rolle Lausannois par ordre Alphabétique tiré de son original, qui s'est trouvé à Eviam en Savoye, entre les papiers du Rd. Seigneur Chanoine de Lausanne Gaspard Querlaz, touchant les cures et collateurs d'Icelles ». Puis sont énumérées, par ordre alphabétique, à raison d'une par ligne, les paroisses de l'ancien diocèse de Lausanne, avec, en latin, l'indication, pour chacune d'elles, du ou des collateurs. Le tableau se termine par cette attestation : « Nous, Jean François Saget, Docteur és Droits, Advocat au Souverain Sénat de Savoye, Conseiller de Son Altesse Royale et Lieutenant particulier en la Judicature Maie de Chablais, certiffions et attestons à tous qu'il appartiendra avoir dûment et exactement collationné le présent extrait, soit Role des cures de l'Evêché de Lausanne et collature d'icelles, tiré sur son propre original par ordre Alphabétique, qui nous a esté remis par noble et Révérend curé Pancrace Ducrest, Prêtre, hérétier

de feu noble curé Gaspard Querlai<sup>1</sup> iadis Chanoine de Lausanne, lequel est entièrement conforme audit original sans aucune altération, ny addition, en foy de quoy nous avons signé de présent certificat, et fait contresigné (*sic*) par nostre griffier après l'avoir muny pour plus grande coroboration du sceel ordinaire de ladite Judicature ; fait dans la ville d'Evian, Duché dudit Chablaix, ce premier iour du mois d'Aoust mil six cents septante-quatre. Saget » ;

et la pièce est contresignée par le greffier : Grillet (?) Eugène.

Le texte de l'Evêché est du à la plme de deux copistes : le premier est allé jusqu'au milieu de la lettre B ; le second a transcrit le reste. On rencontre dans cette liste pas mal de mots déformés, sans qu'on puisse dire, naturellement, si l'erreur remonte à l'original, au texte que possédait le chanoine Querlaz, au copiste d'Evian de 1674, ou à celui qui, à son tour, l'a relevé dans le registre de l'Evêché de Fribourg. Mgr de Lenzbourg, l'évêque-historien et ancien abbé d'Haute-rive, y a, vers la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, apporté plusieurs retouches, soit pour moderniser certains noms, soit pour corriger ceux qui étaient visiblement altérés. Autant que possible, c'est-à-dire quand elle est encore lisible, nous reproduisons ici, même lorsqu'elle est fautive, la leçon non corrigée de la transcription de Fribourg.

Celle-ci se trouve, dans le volume où elle est conservée, à la suite d'une série d'actes de 1674, ce qui permet de conclure qu'elle aura été reportée sur ce registre immédiatement après l'arrivée chez nous de la copie faite à Evian, c'est-à-dire du texte augmenté, à cette occasion, de l'en-tête ainsi que de l'attestation finale en langue française. Mais de quand date la liste proprement dite : l'énumération, en latin, des paroisses du diocèse ? Il n'y a pas de renseignement à tirer du nom du chanoine Querlaz. Celui-ci, en effet, ne figure pas dans la table des chanoines de Lausanne dressée par M. Maxime Reymond. Le seul capitulaire au prénom de Gaspard qui s'y rencontre est le chanoine Gaspard de Teramo, exactement : Gaspard Paulocii, chanoine de la ville de Teramo, en Italie. Installé comme prévôt de la cathédrale de Lausanne en 1469, il occupa cette dignité pendant deux ans et mourut en 1482<sup>2</sup>. Si le nom ne concorde pas, par contre, à s'en tenir à des critères d'ordre interne, l'époque à laquelle vécut ce chanoine de Teramo est bien celle à laquelle semble remonter notre liste. Nombreuses sont d'abord les églises dont le collateur qu'elle désigne est

<sup>1</sup> On pourrait aussi lire : « Querlaz », mais plus difficilement : « Querlay ».

<sup>2</sup> REYMOND, *Dignitaires*, p. 196 et 455.

identique à celui que signale la visite de 1453<sup>1</sup>. — La paroisse de Method, qui, succédant à celle de St-Christophe (seule connue du Cartulaire et de la table de 1275), figure dans toutes les listes de 1285 à 1416, puis cède le pas, dans la visite de 1453, à l'ancienne paroisse-mère, pour en redevenir la filiale<sup>2</sup>, manque de nouveau dans notre Rôle, où l'on retrouve par contre « Sanctus-Christophorus de Matto »<sup>3</sup>. — De même encore, au début (soit en 1228, 1275 et 1285), Champion et Anet sont mentionnés comme constituant deux paroisses distinctes ; dans les six listes suivantes, on ne rencontre plus qu'Anet, tandis que la visite de 1453, ainsi que notre Rôle, ne mentionnent plus que Champion<sup>4</sup> ; enfin, en 1493, Anet qui, en 1453, figurait comme filiale de Champion, redevient église paroissiale. — Les trois églises de Belp, Bière et Correvon, qui figuraient encore toutes trois comme paroissiales dans la visite de 1453, sont absentes de notre Rôle. — Inversement, celui-ci nous dit que le droit de patronat de Morat est entre les mains du « Ducis Sabaudiae, nunc vero Dominorum Bernensium ». Or, c'est en 1475 que Berne et Fribourg ont enlevé Morat au Duc de Savoie.

<sup>1</sup> Voici les rapprochements les plus significatifs :

	<i>d'après la visite de 1453, de presentacione :</i>	<i>d'après le Rôle alphabétique :</i>
<i>Barberêche :</i>	Mermeti Borcard, burgensis Friburgensis	Mermeti Boccard de Fribourg
<i>Billens :</i>	nobilis Johannis de Ferro, Pe- ronete et Amedee ejus soro- rum	nobilis Joannis de Fero et sororum
<i>Blumenstein :</i>	Gaspardi de Scharnatal habi- tatoris Bernensis	Gaspardi de Chouatal
<i>Cormondes :</i>	nobilis Claudii de Solerio de Morgia	nobilis Glaudii de Solerio, de Morgia
<i>Courtion :</i>	nobilis viri Anthonii de Ad- venthica	nobili Antonio de Aventica
<i>Givisiez :</i>	Angeli Bissier et Petri d'Avril, burgensium Friburgensium	Angeli Bissier et Petri d'Avril de Fryburgo
<i>Kirchdorf :</i>	nobilium Uldrici et Peterma- ni de Erlach	nobilium Udalrici et Petro- mani de Herlach
<i>Uttigen :</i>	Thome de Ospeignygen, secre- tarii Bernensis.	Thomæ de Hospeguiden (?)

<sup>2</sup> D'après le *Dict. histor. du cant. de Vaud* (aux mots Method et Saint-Christophe) la substitution aurait eu lieu en 1458 ou après cette date.

<sup>3</sup> Et « Sanctus Christophorus de Method » dans la liste de 1493, tandis que la convocation à la Dispute de Lausanne de 1536 parle du « curé et du vicayre de Saint Christofle de Mastoz » (PIAGET, *op. cit.*, p. 433).

<sup>4</sup> A en croire le *Dict. d'hist. et de biogr. suisse* (aux mots Anet et Champion) le changement se serait opéré en 1474.

La deuxième partie de cette annotation fait l'impression d'avoir été ajoutée après coup (non pas dans le registre de Fribourg, où toute la notice est de la même écriture, mais dans la copie ou l'une des copies qui la séparent de l'original). C'est dire qu'on ne doit guère se tromper en plaçant notre Rôle alphabétique, dans sa forme première, entre 1453 et 1475<sup>1</sup>.

12. La dernière liste que nous avons à présenter est également inédite, bien qu'elle ait déjà été signalée et utilisée. Il s'agit d'un cahier de dix feuilles, conservé aux archives municipales de Lausanne (A n° 181) et portant ce titre : « 1493. Curati qui tenentur esse in sancta synodo Lausanensi », puis, au f. 2, cette nouvelle en-tête : « Qui tenentur interesse in sancta synodo celebranda Lausanne die martis post dominicam de Quasimodo, sexdecima mensis aprilis anno Domini 1493 », après quoi commence l'énumération des personnages ecclésiastiques tenus d'assister au synode : les membres du Chapitre cathédral, les chefs des maisons religieuses du diocèse : abbés, prieurs, prévôts de chanoines réguliers ou séculiers, recteurs de maisons hospitalières, doyens ruraux et enfin, au cours de 13 pages, les curés des paroisses du diocèse, groupés par décanats, soit la liste qui nous intéresse ici ; elle se termine par la signature de l'évêque : « Aymo Episcopus Lausanensis ».

Il existe, de cette table, une copie, de la fin du XVII<sup>me</sup> siècle, aux archives de l'Evêché de Fribourg, dans le *Status episcopatus Lausanensis*, t. II, dont il a été parlé ci-dessus (elle va de la p. 47 à 54). Elle intercale une paroisse ou deux dans l'énumération que contient le manuscrit de la ville de Lausanne et ajoute parfois au nom que donne la liste sa dénomination récente, française.

\* \* \*

On ne saurait, semble-t-il, mieux rendre tangible la stabilité des décanats et des paroisses de l'ancien diocèse de Lausanne qu'en juxta-

<sup>1</sup> Une étude plus approfondie permettrait de serrer davantage le problème, à s'en tenir à un certain nombre d'autres indices : il est dit de Köniz que les collateurs en sont Leurs Excellences de Berne (alors que, en 1453, c'était le commandeur des Chevaliers teutoniques de l'endroit) ; de Grandvillard ou Chapelle en Ogo, que ce sont les paroissiens qui en ont la présentation (alors que, en 1453, c'était encore le Prieur de Lutry). L'église de Montcherand qui, en 1453, dépendait du Prieur de Payerne, est, au moment de la rédaction de notre Rôle, unie à l'église d'Orbe ; celle de Môtiers (Vully), dont la collature, en 1453, appartenait au Comte de Neuchâtel, figure dans notre liste comme unie au Chapitre de Lausanne. De la paroisse de Vevey, il est dit qu'elle est « unita clero loci, olim capituli (*sic*) Lausannensi » ; de celle d'Yverdon, qu'elle est « prioris Lustriaci, nunc unita clero eiusdem loci ».

posant, en douze colonnes, les résultats fournis par les douze listes que nous venons de présenter. Il ne saurait être question d'établir cette comparaison pour tout le diocèse. Les paroisses fribourgeoises présentant pour nous un intérêt particulier, ou mieux encore toutes celles qui, dans l'ensemble du diocèse, ont résisté à la Réforme, nous allons du moins mettre sous les yeux du lecteur le tableau des décanats d'Avenches, d'Ogo et de Fribourg et, pour quatre autres, celui des paroisses demeurées catholiques.

Certains noms ont été parfois visiblement altérés, ce qui d'ailleurs ne saurait surprendre de la part de scribes qui, dans plus d'un cas, étaient étrangers au pays. Nous reproduisons néanmoins toujours la leçon du manuscrit, parce qu'il est impossible de faire le partage entre ce qui est erreur manifeste ou, au contraire, attestation d'une forme ou d'une prononciation anciennes.

Nous nous en tenons exclusivement aux églises paroissiales, les seules, ordinairement, dont parlent nos listes, celles du moins qui ont été dressées dans un but fiscal. Par contre, les procès-verbaux des visites pastorales mentionnent les églises-filiales ou chapelles. Il va de soi — et c'est ce que ces visites permettent de constater — que lorsqu'une paroisse avait été supprimée, son lieu de culte était maintenu, sous forme de chapelle. Inversement, une paroisse n'était ordinairement pas créée de toutes pièces : un sanctuaire y existait déjà, qui préluait à l'érection future. Il ne faudrait donc pas conclure, lorsqu'on rencontrera, dans les tables qui vont suivre, une case blanche, qu'il ne s'y trouvait encore aucun sanctuaire avant l'établissement de la paroisse, ou que celui-ci n'a pas été maintenu après le départ du curé ou desservant.

Dans un certain nombre de cas, le centre paroissial s'est déplacé : dans une même circonscription, l'*ecclesia matrix* a été réduite à l'état de filiale, tandis que, inversement, une chapelle, éventuellement agrandie, devenait église paroissiale. Nous n'introduisons naturellement pas une ligne nouvelle dans nos tableaux lorsque se produit l'une de ces transformations : nous tenons, au contraire, à la rendre tangible par la disposition adoptée<sup>1</sup>. Nous avons, dans la première colonne, transcrit les paroisses selon l'énumération adoptée par le Cartulaire de Lausanne ;

<sup>1</sup> Il va de soi que ce n'est que pour autant qu'il y a une certaine continuité, logique ou chronologique, dans la succession de deux localités comme centres d'une paroisse. Le Cartulaire signale une église paroissiale de Goumoens-le-Châtel (*Gummuens li Chastez*), paroisse qui n'est plus jamais mentionnée dans la suite. Or, à une époque récente, en 1801, une nouvelle paroisse catholique fut créée, par démembrement de celle d'Assens, à Bretigny-Saint-Barthélemy, qui se trouve englober

mais nous avons modifié cet ordre dans les colonnes suivantes, car ces mêmes localités, dans les manuscrits auxquels nous en empruntons la liste, se succèdent, le plus souvent, dans un rang tout différent de celui qu'avait choisi Conon d'Estavayer. Notre but était, en effet, non seulement de faire ressortir, par la disposition de nos colonnes, la stabilité des décanats, mais de permettre aussi d'obtenir, par la lecture de nos tables dans le sens horizontal, comme un abrégé de l'histoire de chaque paroisse.

Nous allons donc, dans les pages qui vont suivre, consacrer une colonne à chacune des douze listes dont il vient d'être question. La date placée au sommet permettra de reconnaître de laquelle il s'agit. Faute de pouvoir préciser, nous avons inscrit « idem » (c'est-à-dire même date que la colonne précédente) pour la table conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, f. 115-120 (notre numéro 5). Nous mettons au haut de chaque colonne, une fois pour toutes, la dénomination qui, dans la plupart de nos listes manuscrites, est répétée devant chaque nom : *curatus de* : lorsque, dans nos colonnes, le nom de la paroisse est au génitif et non pas à l'ablatif, c'est qu'il est précédé, dans l'original, du seul mot : *curatus*. Les procès-verbaux des deux visites inscrivent simplement le nom de la paroisse au début du paragraphe qui lui est consacré ; par contre, dans le texte, il est toujours précisé qu'il s'agit d'une *ecclesia parrochialis*. La visite de 1416-17 omet ce qualificatif dans un certain nombre de cas, surtout vers la fin ; mais elle indique le nom des curés de ces églises, ce qui revient à dire qu'elles sont paroissiales. Le Rôle alphabétique se contentant d'énumérer les paroisses, nous mettons, au haut de la colonne qui lui est attribuée, le mot qui se trouve dans le titre français de la copie d'Evian : *cures de*. Quant au Cartulaire, après avoir énuméré les maisons religieuses, qu'il signale au début de chaque doyenné, il met comme en-tête, avant de passer aux paroisses : *ecclesie* ; par contre, lorsqu'il fait l'addition, à la fin d'un décanat, il écrit : *parrochie*.

en particulier le territoire de l'ancienne circonscription de Goumoens-le-Châtel ; il ne nous vient naturellement pas à l'idée de regarder la paroisse du XIX<sup>me</sup> siècle comme une continuation de celle du XIII<sup>me</sup>. Trois lignes plus haut, le Cartulaire mentionne une paroisse de Vilaret, qui, elle aussi, disparaît ensuite. Il semble assez naturel d'y voir Le Villaret, entre Essertines et Suchy, contrairement au *Dict. hist. du canton de Vaud* et à M. Reymond (*Dignitaires*, p. 256) qui l'identifient avec Villars-le-Terroir ; mais, même si leur supposition était exacte, il va de soi que nous ne ferions pas figurer Le Villaret dans nos tables, comme l'ancêtre de la paroisse catholique qui fut, en 1847, érigée à Villars-le-Terroir, jusque-là filiale d'Echallens.

1228            1275            1285            1356-58            *Idem*            1361  
*parrochie :*    *curatus de :*    *curatus de :*    *curatus de :*    *curatus de :*    *curatus de :*

Décanat d'Avenches.

Adventica	Adventica	Aventica	Adventhica	Aventhica	Adventhica
Paterniacensis	Paterniaco	Paterniaco <sup>1</sup>	Paterniaci	Paternitati	Paterniaco
Estavaier	Estavaye	Estavaye	Estavaye	Estavaye	Estavayer
Fonz	Fonz	Fonz	Font	Fonz	Foz
Lulie	Lulye	Lulye			
Cuzzie	Gye <sup>2</sup>	Cugye	Cugiez	Cugie	Cugie
Tornie <sup>3</sup>	Tornye	Tornie	Tornyez	Tornyer	Tornyer
Preeauz	Pres	Pres	Pres	Pres	Prez
Uneins <sup>4</sup>	Lentignye	Lintignye	Lintignye	Lintignye	Lentignye
Cortium	Cortion	Cortion	Curtion	Courtion	Cultion
Tors <sup>5</sup>	Tors	Tors	Tors	Tors	Tors
Ponteuzt <sup>6</sup>		Pontouz <sup>7</sup>			Pontouz
Corzales <sup>8</sup>	Corsaies	Corsaies	Corcellis	Corcellis	Corcellis
Donperro <sup>9</sup>	Dompno Petro Parvo	Domno Petro parvo	Dompno Petro parvo	Donno Petro Parvo	Domno Petro parvo
Chandun <sup>10</sup>	Chandon	Chandon	Chandon	Chandon	Chandon
Sanctus Desiderius <sup>11</sup>	Sancto Desiderio	Domdidier	Dompno Desiderio	Donno Desiderio	Domno Desiderio
Donnatieri <sup>12</sup>	Donna Tecla	Donna Tecla	S. Thecle	S. Thecle	Donna Thecle
Fol <sup>13</sup>	Fo	Fo	Foz	Foz	Foz [cla
Merrie	Merie	Merie <sup>14</sup>	Meyrie	Meyrie	Merye

<sup>1</sup> Dans la liste de 1285, il n'est, par exception, pas parlé du « curatus », mais du « capellanus de Paterniaco ».

<sup>2</sup> On peut supposer qu'il manque la première syllabe et que le scribe a écrit « Gye » pour « Cugye ».

<sup>3</sup> Torny-le-Petit ou Torny-Pittet.

<sup>4</sup> Onnens. Le siège de cette paroisse, ainsi que le tableau permet de le constater, fut tantôt à Onnens et tantôt à Lentigny. Depuis la fin du XVI<sup>me</sup> siècle, les deux localités forment deux paroisses distinctes (cf. cette *Revue*, 1940, p. 48, n. 2).

<sup>5</sup> Tours, aujourd'hui chapellenie, mais siège jadis de la paroisse qui se trouve actuellement à Montagny-les-Monts.

<sup>6</sup> Ponthaux, qui semble n'avoir été paroisse que par intermittence.

<sup>7</sup> Au lieu de « curatus de Pontouz », le manuscrit dit simplement : « Pro Pontouz », sans spécifier s'il s'agit d'une paroisse.

<sup>8</sup> Corcelles, près de Payerne.

<sup>9</sup> Dompierre.

<sup>10</sup> Le siège de la paroisse est actuellement à Léchelles.

<sup>11</sup> D'une écriture plus récente, très fine, on a ajouté : « scilicet Domdidier ».

<sup>12</sup> En interligne, d'une écriture analogue à celle du Cartulaire, on a ajouté : « scilicet sancta Thecla ».

<sup>13</sup> Faoug.

<sup>14</sup> Meyriez, dans la liste de 1285, figure deux fois : d'abord avant Chiètres, puis tout à la fin du décanat, après Cudrefin ; mais la première mention a été à peu près biffée et raturée et seule la seconde indique la somme à laquelle s'élève l'imposition du curé.

1365	1397	1417	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
S. Sinphori- ano <sup>15</sup>	S. Simphori- ano				S. Simphori- ano
Adventhiaco	Adventhica	Aventhica	Adventhica	Aventica	Adventhica
Paterniaci	Paterniaci	Paterniaco	Paterniaci	Paterniacum	Paterniaco
Estavaye	Staviaco <sup>16</sup>	Stavayco <sup>17</sup>	Staviaco la-	Staviaci La-	Staviaco La-
Fontz	Font	Font	Font [cu	Font [cus	Font [cus
	Lullie	Luliez	Luyliez <sup>18</sup>	Lullie	Lulye
Cugye	Cugie	Cugiez	Cugiez	Cugie	Cugye
Tornier	Tornier	Tornyer <sup>19</sup>	Tornerium par-		Tornyer
Prez	Prex	Prelz	Prez [vum	Prez	Prez
	Lentignye	Lentignye	Onnens <sup>20</sup>	Onnens	Lentignye
Curtion	Cultion	Cultyon	Cortyon	Cortion	Curtyon
Tors	Tors	Tors <sup>21</sup>	Tors <sup>22</sup>	Tors	Tors
	Pontoux <sup>23</sup>				Pontoux
Corcellis	Corcellis	Corcellis	Corcellarum an- te Paterniacum	Corselax	Corcelles
Dompno Pe- tro parvo	Dompno Pe- tro parvo	Dompno Pe- tro <sup>24</sup>	Dompnus Petrus parvus	Dompni Pe- tri parvi	Dompnope- tro parvo
Chandon	Chandon	Chandon	Chandon	Chandon	Chandon
Dompno De- siderio	Domdidie	Domdidier	Sancti Desi- derii	Dompni De- siderii	Dompdidier
Sancte Tecla	Dompna Thecla	Dompnate-	Dompnate-	Dompnate-	Dompnate-
Foz	Fol	Folz [la <sup>25</sup>	Folz [cla <sup>26</sup>	Fols [cla	Foz [cla
Merie	Merye	Meriez (Menez)	Meyrier	Meizie	Meryez

<sup>15</sup> Le Cartulaire précise que l'église paroissiale d'Avenches est dédiée à saint Martin, mais que cette ville fut naguère le siège de l'Evêché « in ecclesia sancti Simphoriani, ut dicunt antiqui ». Les deux listes de 1356-58 mentionnent un « capellanus sancti Simphoriani » et celle de 1361, une chapelle du même nom. Par contre, celles de 1365, 1397 et 1493 y placent expressément un curé.

<sup>16</sup> Au f. 21, le manuscrit parle de « Staviaco lacus ».

<sup>17</sup> Dans le texte : « Staviaco ».

<sup>18</sup> Dans le texte : « Lulliaco » (f. 127).

<sup>19</sup> Dans le texte : « Tornie ».

<sup>20</sup> Le texte parle en outre d'une chapelle à Lentigny, filiale d'Onnens, où la messe se célèbre les dimanches et fêtes, ainsi qu'une fois au cours de chaque semaine (f. 159).

<sup>21</sup> Le texte dit : « ecclesia parrochialis de Tors, cuius est filia capella de Montagniaco. »

<sup>22</sup> Voici comment s'exprime la visite : elle parle de l' « ecclesia parrochialis beate Marie de Tors, matrix ecclesie Montagniaci », et elle précise ensuite que, dans cette chapelle de Montagny, filiale de Tours, le curé ou le desservant de cette paroisse célèbre la messe les dimanches et fêtes (f. 164).

<sup>23</sup> Les listes de 1397 et de 1493 parlent expressément d'un curé de Ponthaux. La visite de 1417, par contre, sous le titre « Ponteruz », précise : « ecclesia de Ponthouz, que non est parrochialis ecclesia, sed tantummodo capella ». La visite de 1453 parle de même de la chapelle de Pontoux, filiale de Prez (f. 163<sup>v</sup>).

<sup>24</sup> Le texte précise : « Dompno Petro parvo ».

<sup>25</sup> Dans le texte : « Dompnathecla ».

<sup>26</sup> Dans le texte, on a précisé : « alias Donatiere » (f. 114).

1228 <i>parrochie :</i>	1275 <i>curatus de :</i>	1285 <i>curatus de :</i>	1356-58 <i>curatus de :</i>	<i>Idem</i> <i>curatus de :</i>	1361 <i>curatus de :</i>
Murat Crissie	Murat	Murat Crissye	Mureto	Mureto	Mureto Crissie
Cormunet	Cormonet	Cormonnet	Cormonnez	Cormonnez	Cormondes
Balmettes <sup>1</sup>	Balmetes	Balmetes	Boumetes	Bovinetes <sup>2</sup>	Baumetes
Chiertri	Hycatros	Chiertres	Chiertres	Chiertres	Chiertres
Barges		Barges	Barges	Barges	Barges
Capella <sup>3</sup>	Chapallos	Chapales <sup>4</sup>			Capellis
Losnosros <sup>5</sup>	Mostier	Mostier	Mostiez en Vuilliez	Mostier en Willie	Mostier
Cudrulfrin	Cudrufin	Cudrafin <sup>6</sup>	Cudriffin	Cudrefin	Cudrifyn
Costantina	Constantina	Costantina	Constantina	Constantina	Costantina
Balariva <sup>7</sup>	Bella Ripa	Bella Ripa	Bellarippa	Bella Ripa	Bella Rippa
Donperro en Willie <sup>8</sup>	Donno Petro en Villye	Domno Petro	Dompno Petro en Vullie	Donno Petro en Vuillie	Domno Petro en W[u]llie
S. Albinus en Willie	Sancto Albino	Sancto Albino	Sancti Albini	Sancti Albini	Sancto Albino
Ressudeins	Ressudens	Ressudens	Ressudens	Besondens	Ressudens
Moreins <sup>9</sup>	Morens	Morens	Morens	Morens	Morens

Décanat d'Ogo.

Rubeo monte <sup>10</sup>		Rubeo monte			
Broch	Broz	Broz	Broch	Broch	Broch
Pont la Vila		Pont la Vila	Ponte Villa	Ponte Villa	Pontevilla
Avril			Avri	Avri	Avry
Favernie			Fauvernye	Favernnye	Favernie

<sup>1</sup> Ferenbalm.

<sup>3</sup> Kappelen.

<sup>4</sup> Le manuscrit porte simplement : « Chapales de Loco Dei », sans préciser s'il s'agit d'un curé.

<sup>5</sup> Lugnorre. La liste de 1275 signale un curé de « Linges ». Ce doit être Bargen (*linges* au lieu de *barges*).

<sup>6</sup> Un peu plus bas, la liste parle de Cudrufin.

<sup>7</sup> Bellerive.

<sup>8</sup> Carignan.

<sup>9</sup> Le siège de la paroisse est aujourd'hui à Bussy.

<sup>10</sup> Le Cartulaire, selon l'ordre qu'il observe pour tous les décanats, place en tête les maisons religieuses, soit les cinq prieurés par lesquels débute notre énumération à la suite de la sienne. Il précise qu'à chacun de ces prieurés est annexée une paroisse (« Prioratus cum parrochia »). Dans les listes suivantes, ce dualisme n'est plus mentionné que pour Broc (à partir de 1285 et jusqu'en 1417 inclusivement). Pour Pont-la-Ville, il n'est plus question de prieuré dès la liste de 1275, pour Avry et Farvagny, dès celles de 1356-58, et pour Rougemont depuis 1417. Nous ne faisons figurer ces noms dans nos colonnes que pour les listes qui y mentionnent l'existence d'une paroisse, et laissons en blanc celles qui n'y signalent qu'un prieuré.

1365	1397	1417	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Mureto	Mureto Crissie	Murat Cressie prope Muretum	Muretum <sup>11</sup> Cressiez prope Muretum	Muretum Crissie prope Muratum	Mureto Crissyexjuxta Muretum
Cormoyes	Cormondes	Cormondes	Cormondes	Cormondes	Cormondes
Baumetes	Baumetes	Baumettes	Balmettes	Balmetes	Balmetes
Chiertres	Chiertres	Chietres	Chiertres	Chiebres	Chiertres
Barges	Barges Capellis	Barges Cappellis	Bargen Capellen	Barges Capella	Barges Capellis
Mostier en Vullye	Mostier	Mostiers en Vuilliez	Monasterium in Williaco	Mostier in Vulliaco	Mostier
Cudrifin	Cudrefino	Cudriffino	Cudreffin	Cudrefin	Cudriffino
Constantina	Constantina	Constantina	Constantina	Constantina	Constantina
Bellarippa	Bella Rippa	Bella Rippa	Bellarippa	Bellaripa	Bellarippa
Dompno Petro en Villie	Dompno Pe- tro magno	Dompno Petro in Vuilliez <sup>12</sup>	Dompnus Petrus in Williaco	Dompni Petri in Vulliaco	Dompetro en Vuillye
Sancti Albini	Sancto Albino	S. Albino en Vuilliez <sup>13</sup>	S. Albini in Vuilliaco	S. Albini in Vulliaco	S. Albino en Vuilliez
Resoudens	Resudens	Resudens	Ressudens	Ressudens <sup>14</sup>	Ressudens
Morens	Morens Sieva <sup>15</sup> Montbremlo <sup>16</sup>	Morrens Monbreloz	Morens Montbreloz	Morens Mombreloz	Morens Monbrelloz Villar mona- chorum <sup>17</sup>
Rubeomonte		Roiomont	Rubeus mons	Rubeus Mons	Rubeo monte
Broc	Broch	Broch	Broch	Brot	Broch
Pontevilla	Ponte Villa	Pontevilla	Pons Villa	Ponsvilla	Ponte Villa
Avry	Avry	Avry	Avril	Avril	Avry
Favernier	Favarnie	Favernier	Favergnye	Farvagnie	Favergnye

<sup>11</sup> La visite de 1453 est seule à donner ici des précisions : il n'y avait à Morat — plus exactement dans la partie nouvelle de la ville — qu'une chapelle, sous le vocable de la Sainte Vierge, tandis que, dédiée à saint Maurice, l'église paroissiale de l'ancienne cité se trouvait à Montilier, à l'emplacement du cimetière de cette localité.

<sup>12</sup> Dans le texte : in Veulliez.

<sup>13</sup> Dans le texte : in Vulliez.

<sup>14</sup> Corrigé par Lenzbourg sur Ross...

<sup>15</sup> Le Cartulaire signale le prieuré de Sévaz : « Silva, prioratus Montis Jovis. » Les deux listes suivantes mentionnent également le prieur de « Silva » ; celle de 1361, le prieur de « Seyva » ; par contre, celle de 1397 en fait expressément un curé, tandis que celle de 1493 ne connaît de nouveau qu'un prieur de « Seva » (f. 2<sup>v</sup>).

<sup>16</sup> Le Cartulaire a déjà : « Mons Brenlos, hospitale de Jherusalem » et la liste de 1275, dans le paragraphe consacré aux maisons religieuses, contient une mention analogue.

<sup>17</sup> Le Cartulaire mentionne déjà « Vilar les Moinos » ; il n'en fait pas un prieuré, mais il le place, en tête du décanat, parmi les maisons religieuses et du moins avant les églises paroissiales. La liste de 1275 (partie réservée aux monastères), celles de 1356, 1361, 1365 et 1397 signalent un « prior de Villario Monacorum » ; celle de 1493 est seule à en faire un curé.

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>
Bullos	Bulo	Bullo	Bulo	Bullo	Bulo
Rua en Ogo <sup>1</sup>	Rota Villa	Rota en Ogo	Rua la Villa	Rua la Villa	Rotavilla
Vilar <sup>2</sup>		Capella retro Gruerie <sup>3</sup>	Cappella en Ogo	Capella en Ogo	Capella
Albavi <sup>4</sup>	Alba Aqua	Alba Aqua	Alba Aqua	Alba Aqua	Alba Aqua
Ooiz <sup>5</sup>	Oyz	Oez	Oez	Oez	Oez
Gissinai	Gissinay <sup>6</sup>	Gissine	Gissiney	Gissiney	Gissiney
Balavarda	Balawarda	Balawarda	Bella Worda	Bella Vorda	Bella Warda
Chalmeis	Charmez	Charme	Charmey	Charmey	Chamier
Vilar Vualar	Vilar Vualar	Vilar Vualar	Villar Voallar	Villar Ballar	Villarbovon <sup>7</sup>
Auta Vila	Autavilla	Autavila	Alta Villa	Alta Villa	Alta Villa
Wippens	Vuipens	Vuipens	Vuippens	Wippens	Wippens
S. Petrus ante Arcuncie <sup>8</sup>	Sancto Petro	S. Petri ante Arconcie	S. Petri ante Arconciez	S. Petri ante Arconcie	Trevauz
Winttarniens <sup>9</sup>					
Autinie	Autingnye	Autignye	Autignye	Autignye	Autignye
Estavaiel li Vila	Estavaye	Estavaye	Estavaye le Giblous	Estavaye le Giblous	Estavayer
Orsenens Vila <sup>10</sup>	Orsene(n)s Villa	Orsonens Vila	Orsonens Villa ante Romont	Orsonens Villa ante Romont	Orsunens Villa Agron- mont <sup>11</sup>
Berlens	Bellens	Bellens	Ballens	Vallens	Billon
Wistarnens <sup>12</sup>	Vuistarnens	Vuistarnens	Vuistarnens	Wisteneins	Wistarnens
Sales	Sales	Sales	Sales	Sales	Sales
Eschallens <sup>13</sup>	Eschalle(n)s <sup>14</sup>	Eschallens	Eschallens	Eschallens	Eschallens
Maisieres	Maysieres	Maysieres	Mesieres	Meysieres	Maysieres
Vilar Rabot <sup>15</sup>	Vilarupot	Vilar Rabot			

<sup>1</sup> Riaz. <sup>2</sup> Grandvillard aujourd'hui ; mais l'église se trouvait près de la Sarine, vis-à-vis de Villars-sous-Mont. Cf. cette *Revue*, 1940, p. 34, n. 1.

<sup>3</sup> Les *Fontes rerum bern.* ont imprimé « Capella retro Gratri » ; mais le scribe a écrit « Gruere » ou « Gruerie », graphie qui se retrouve, à la ligne suivante, pour désigner le curé de Gruyères. <sup>4</sup> Albeuve. <sup>5</sup> Château-d'Œx. <sup>6</sup> Le *curatus de Gissinay* figure, dans cette liste, parmi ceux qui ont été exonérés de la décime ; par contre, plus haut, dans l'énumération de ceux qui ont payé, on trouve, entre Estavayer-le-Gibloux et Avry-devant-Pont, le *curatus de Gissane*. Il semble que, dans ce dernier mot, il faille donc voir, plutôt que Gesseney, le nom déformé de quelque autre paroisse.

<sup>7</sup> Par la place qu'elle occupe, comparée aux deux listes précédentes, qui suivent un ordre presque identique, l'identification de cette paroisse ne fait aucun doute : il s'agit bien de Villarvolard ; dans le manuscrit d'ailleurs, le b ressemble au v.

<sup>8</sup> Treyvaux ; mais l'église qui desservait cette contrée se trouvait et existe encore près de la Sarine, en face du château d'Illens. Le village de Treyvaux, par contre, ne possédait qu'une chapelle, qui l'emporta peu à peu sur l'église de Saint-Pierre, et qui, reconstruite à trois reprises, est devenue l'église paroissiale actuelle.

<sup>9</sup> Vuisternens-en-Ogoz ou Vuisternens-devant-Pont, qui était donc une paroisse vers le début du XIII<sup>me</sup> siècle. Elle fut ensuite rattachée à Farvagny, jusqu'en 1651, où elle fut érigée à nouveau en paroisse indépendante. <sup>10</sup> Villaz-Saint-Pierre.

1365	1397	1417	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Bullo	Bulo	Bulo	Buli	Bullum	Bulo
Rivalavilla	Rotavilla	Rotavilla <sup>16</sup>	Rotavilla	Rotavilla	Rotavilla
Capella en Ogo	Capella	Capella	Grandivilla- rio <sup>17</sup>	Capellis	Capellis alias Villar
Alba Aqua	Alba Aqua	Albaaqua	Alba Aqua	Alba Aqua	Alba Aqua
Oez	Oyex	Oyez	Oyes	Oyes	Oyes
Gissineis	Gissiney	Gissiney	Gysneys ali- as Sanen	Gisseneys	Gisseneys
Bella Warda	Bellawarda	Bellagarda	Bellagarda	Bellagarda	Bellagarda
Charmeis	Charmey	Charmey	Charmey	Charmey	Charmey
Villabor	Villar Volar	Villar Volar	Villarvoular	Villarvolla	Villar Vola
Altavilla	Alta Villa	Altavilla	Altavilla		Altavilla
Vuippens	Wippens	Vuippens	Wippens	Vuippens	Vuippens
S. Petri ante Arconcier	Trevaul	Trevaul	S. Petri ante Arconcier <sup>18</sup>	Trevaux	Trevaul alias de S. Petro ante Arconcier
Autigniez	Autignie	Autignie	Autigny	Autigni	Octignye
Estavaye lou Giblou	Villarsel Gi- bloux <sup>19</sup>	Stavayaco <sup>20</sup>	Staviaci loz Gibloz	Staviaci loci Gibloz	Staviaco le Gibloz
Orsonnens	Orsonens	Orsenens	Orsonnens	Orsonnens	Orsonnens
Villa ante Riomont	Villa	Villa	Villa <sup>21</sup>	Villa	Villa
	Bellens	Bellens	Bellens	Bollens	Bellens
Vistarnens	Wistarnens	Wisternens	Vuisternens	Vuisternens	Vuisternens
Sales	Sales	Sales	Sales	Sales	Sales
Eschalens	Eschallens	Eschallens			Eschalens
Maiseres	Meisieres	Mexieres prope Romont <sup>22</sup>	Mexieres pr. Ro- tundummontem	Mezieres pr. Ro- tundummontem	Mexieres
	Villa Remboz	Villar Raboz <sup>23</sup>	Villar Raboz	Villardraboz	Villar Raboz

<sup>11</sup> Le scribe, qui n'a pas su lire son modèle, a écrit : « Agronmont » ou « Ayronmont ».

<sup>12</sup> Vuisternens-devant-Romont. <sup>13</sup> Echarlens. <sup>14</sup> En réalité, la liste porte :

« curatus de Corsye pro Eschallens », et celle de 1285 la simple mention : « Pro Eschallens ».

<sup>15</sup> Villaraboud, et non Villarimboud, comme l'indique Martignier dans son édition (p. 24.)

<sup>16</sup> Dans la table où il résume l'ordre de la visite, l'éditeur identifie, à tort, *Rotavilla* avec Rue (p. 263), tandis qu'il écrit, avec raison, « Riaz » dans la table alphabétique des noms propres des localités (p. 258).

<sup>17</sup> Exactement : « de Capella retro Grueriam seu de Grandivillario » (f. 26).

<sup>18</sup> Le texte du procès-verbal de la visite précise : « Visitatores ecclesiam parrochiam S. Petri ante Arconcier, matricem ecclesiam de Trevaul, visitarunt, in qua nec ibidem prope, a memoria hominum citra, nullus habitavit nisi quedam devota mulier reclusa ut dicitur ». (f. 18<sup>v</sup>) Affirmation analogue déjà en 1416/17.

<sup>19</sup> Au f. 21 du même manuscrit : « Staviaco le Giblos ».

<sup>20</sup> Dans le texte : « Staviaco loz Gibloux ».

<sup>21</sup> Dans le texte : « Villa prope Rotundum montem » (f. 154).

<sup>22</sup> Dans le texte : « Mexieres prope Rotundomontem ».

<sup>23</sup> Dans l'édition des *Mémoires et Documents*, la table alphabétique des paroisses visitées indique bien Villaraboud (p. 259) ; par contre, la table de l'ordre de la visite y voit, à tort, Villarimboud (p. 263).

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>

	Grueria	Gruerie	Gruieria	Gruieria	Grueria Vauruz
--	---------	---------	----------	----------	-------------------

Décanat de Fribourg.

Fribor	Friburgo	Fribor	Friburgo	Friburgo	Friburgi
Arcuncie	Arconcie	Arconcye	Arconciez	Arconcie	Arconcie
Espindes	Espindes	Espindes	Espendes	Espindes	Espindes
Marllie	Mallye	Mallye	Malliez <sup>1</sup>	Mallies	Mallie
Juvisie	Jivissie	Juvisye	Juvisie	Juvisie	Juvisie
Vilar lo To- rel <sup>2</sup>	Vilar le Ter- riour	Vilar lo Ter- riour	Villar prope Friburgum <sup>3</sup>	Villar prope Friburgum	Villar
Escuvillens	Escuvillens	Escuvillens	Escuvillens	Escrivillens	Escuvilliens
Martrans	Martranz	Martranz	Martrant	Martrant	Martrant
Belfo	Belfo	Belfo	Befoz	Befoz	Belfoz
Tavels	Timez <sup>4</sup>	Tavez	Thavel	Thavel	Tavellis
Dreclaris					
Planfeum <sup>5</sup>					Planfeon
Essers <sup>6</sup>					
Vilarvuinum		Vinnewille	Wineville	Vineville	Benew[i]llies
Duens <sup>7</sup>	Duens	Duens	Dueyz	Dueyn	Duyns
Barbereschi	Barbereschi	Barbereschi	Barbæchy	Barbachi	Barbereschi
Basens	Basens	Basens	Basens	Basens <sup>8</sup>	Baseins

Paroisses restées catholiques du décanat de Saint-Imier.

Salodorensis	Solodorensis	Solodorensis	Solodorensis	Solodorensis	Solodorensis
Blummenta	Blondan	Blomentana			Fumendan
Scigie <sup>9</sup>	Sauci	Sauci	Saucey	Saucy	Saua <sup>10</sup>
Granges	Granges	Granges	Granges	Granges	Granges
Crissie	Cressye	Crissye			Crissie

<sup>1</sup> Le même scribe écrit à la ligne suivante : « Marlliez ».

<sup>2</sup> Aujourd'hui : Villars-sur-Glâne.

<sup>3</sup> Dans la liste fragmentaire de 1317 (Cf. ci-dessus, p. 40 n. 1) on trouve déjà la même forme : « Villar prope Friburgum » (ASHF. t. VIII, p. 79).

<sup>4</sup> Le copiste a évidemment mal lu (peut-être Timez pour Tavez).

<sup>5</sup> Le scribe a écrit « Dreclaris », c'est-à-dire Dirlaret ; à la suite, sur la même ligne, a été ajouté : « Planfeum », soit Planfayon.

<sup>6</sup> Heitenried.

<sup>7</sup> Guin.

<sup>8</sup> Le mot Basens est suivi d'une croix dans le manuscrit.

<sup>9</sup> On serait, à première vue, tenté de lire « Sagie » ; mais le scribe écrit les *a* toujours de la même manière : à la façon de l'à imprimé ; on doit donc lire, à la suite de S, non pas un *a* mais un *c* et un *i* juxtaposés.

<sup>10</sup> On est autorisé à lire aussi bien « Saua » ou « Sava » que « Sana » ; et, ici encore, le *a* final provient peut-être de ce que le copiste a mal lu et fusionné en une seule lettre un *c* et un *i*.

<sup>11</sup> Plus bas, f. 21 : « De Arconcier villa » ; f. 21<sup>v</sup> : « Arcuncier ville ».

1365	1397	1417	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Gruieres	Grueria Vauruz	Grueria Vauruz	Grueria Vaulrupt	Gruveria Vaulrux	Grueria Vaulru
Friburgo	Friburgo	Friburgo	Friburg	Fryburgum	Friburgo
Arconcier	Arconcie <sup>11</sup>	Arconcier	Arconcier	Arconcier	Arconcier
Espindes	Espindes	Espendes	Espendes	Ependes	Espendes
Mallie	Marlie Juvisie	Marlye Juvisier	Marliez Juvisie	Marlie Jnvisie	Merliez Juvissyez
Villa prope Friburgum	Villar	Villar prope Friburgum	Villar le Ter- reur <sup>12</sup>	Villard le Terreau	Villar
Escuvillens	Escuviliens	Escuvilliens	Escuvillens	Escuvilliens	Escuvilliens
Martrant	Martrant	Martrant	Matran	Martrant	Martran
Belfoz	Belfoz	Belfoz	Belfoz	Befolz	Beffoz
Tavel	Tavel	Tavel	Tavel	Tavel	Tavel
	Plainfaon	Planfayon	Plainfaon	Planfaion	Planfayon
Wuneville	Willewil	Wünewyl <sup>13</sup>	Wennewil	Vunvil	Vuwil
Duens	Duens	Duens	Duens	Duens	Duens
Barbereschi	Barbarechy	Barbarechy <sup>14</sup>	Barbareche	Barbereche	Barbareche
Basens	Basens	Bessingen <sup>15</sup>	Bezingen	Besingen	Bassin
Solodorensis	Solodoro <sup>16</sup> Flumen	Solodorensis Flumendra <sup>17</sup>	Solodorum Flumental	Solodorum Flumental	Flumental
Saucey	Sauciz <sup>18</sup>	Sersach <sup>19</sup>	Selsach	Selzach	Selsach
Granges	Granges	Granges	Granges alias Grenchen	Granges vel Grenchen	Granges
	Crissie	Crissie	Crissiez pro- pe Landeron	Crissie prope Landeronum	Crissyé

<sup>12</sup> Dans le texte : « Villario le Terreur » (f. 109).

<sup>13</sup> Dans le texte : Wunbwill.

<sup>14</sup> Dans le texte : Barbarerchy.

<sup>15</sup> Dans le texte : « Bessingen, alias Basens ».

<sup>16</sup> La liste de 1397 est la seule à mentionner explicitement un « curé » de Soleure. Le Cartulaire de 1228 en fait mention implicitement en disant : « Capitulum Salodorensis cum parrochia ». La visite de 1453, ainsi que le Rôle alphabétique, inscrivent simplement : « Solodorum » ; quant aux autres listes — sauf la dernière, celle de 1493 qui passe Soleure complètement sous silence — elles se contentent d'en mentionner le Chapitre, ainsi que le Prévôt.

<sup>17</sup> Dans le texte : « Flumendra ultra Solodorum ».

<sup>18</sup> Notamment dans le décanat de Saint-Imier, l'auteur de la liste de 1397 énumère deux fois certaines paroisses : une première fois avec leur nom français, puis, plus bas, sous leur forme allemande. Ne se doutant pas de l'identité des deux dénominations, il fait figurer dans sa table, comme paroisses distinctes : « Maches » et « Meten », « Montbotton » et « Butemberg », « Sauciz » et « Selsach ».

<sup>19</sup> Dans le texte : « Sersach, alias Saucy ».

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>
Nuuruz <sup>1</sup>	Niruos <sup>2</sup>	S. Mauricii de Niruos	Sancti Mau- ricii	Sancti Mau- ritii	Sancti Mau- ricii

Paroisses demeurées catholiques du décanat de Vevey.

Attalens	Attale[n]s	Sasales <sup>3</sup>	Septemsales	Sales	Septem salis
Fruenci <sup>4</sup>	Chastel	Atalens	Attallens	Athalens	Atthalens
		Chastel	Castello	Castello	Castello
S. Martinus anteOruns	S. Martino anteOruns	S. Martini anteOruns	S. Martini in Vuaudo	S. Martino in Waudò	S. Martino in Waudò
Promaisens	Promasens	Promasens	Promasens	Promasens	Promasens
Morlens	Mollens	Mollens	Mollens	Mollens	Mollens
Billeins	Billens	Billens	Billens	Billens	Billens
Sivrie	Sivrie	Syvrie	Siviryè	Syvirie	Sivirie
Mennieres	Menyeres	Menyeres			Menyeres
Chirie <sup>5</sup>	Supra Pi- tram	Suprape- tram	Supra Pe- tram	Supra Pe- tram	Supra Pe- tram
Muris <sup>6</sup>	Muris Romont	Muris Rot[undo monte] <sup>7</sup>	Muris Romont	Muris Romont	Muris Rotundo monte

Paroisses restées catholiques du décanat de Neuchâtel.

Joni <sup>8</sup>	Jogny	Jogny			Jonie
Astens	Astens	Astens	Astens	Astens	Ascens
Botens	Botens	Botens	Bottens	Bothens	Bottens
Pollie <sup>9</sup>	Pellye	Pollie	Polye	Poile <sup>10</sup>	Polie
Eschallens	Eschallens	Eschallens			Eschallens
Pantereà <sup>11</sup>		Pantereà			Pantherea

Paroisse demeurée catholique du décanat de Berne.

Ibristorf	Ybristor	Yhristorff	Yristors <sup>12</sup>	Clistor
-----------	----------	------------	------------------------	---------

<sup>1</sup> Nugerol. C'était une localité qui disparut au début du XIV<sup>me</sup> siècle et sur l'emplacement de laquelle s'élevèrent dans la suite les deux petites cités du Landeron et de La Neuveville.

<sup>2</sup> Le manuscrit porte « Vircios », mais, dans le compte de l'une des années postérieures, le scribe a écrit « Niruos ».

<sup>3</sup> Dans les deux listes précédentes, Semsales ne figure pas encore comme paroisse, mais uniquement comme prieuré : « Satsales » (1228), « Sasales » (1275).

<sup>4</sup> Fruence, hameau presque soudé à Châtel-Saint-Denis et au sud duquel, au confluent des deux bras de la Veveyse, se trouvait le château des Sires de Fruence. Au cours du XIII<sup>me</sup> siècle, la construction, plus au nord, d'un nouveau bourg dominé, lui aussi, par un château, amena insensiblement la population de Fruence à se transporter à Châtel.

<sup>5</sup> Cheiry, où se trouvait, à l'époque du Cartulaire, l'église de la circonscription paroissiale actuelle de Surpierre. Une bulle du pape Lucius III, de 1184/5, mentionne

1365	1397	1416-17	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Sancto Mau- ritio	Sancto Mau- ricio	S. Mauricio pro- pe Landeron	S. Mauricii de Landerono	Landeronum	Landeron
Septemsalis Attalens Castello	Septemsalis Attalens Castello	Septemsalis Athallens Chastel	Septemsalis Actalens Castellum sancti Dionisii	Septemsales Attalens Castrum sancti Dionisii	Septemsalis Acthalens Castelli S. Dyo- nisi in Fruentia
S. Martini in Waudò	S. Martino Waudi	S. Martini in Vuaudò	S. Martini Waudi	S. Martini Vaudi	S. Martini Vaudi
Promasens Mollens Villens Suirez	Promasens Mollens Billens Siviriaco Menieres	Promasens Mollens Billens Sivriez <sup>13</sup> Menieres	Promasens Mollens Bellin Sivriez Menieres	Promasens Morens Billens Sivirye Menieres	Promasens Mollens Billens Siviriaci Menieres
Suprape- tram	Suprape- tram	Superpe- tram	B. Marie de Campis	B. Marie de Campis	Suprape- tram
Muris Rotondo- monte	Muris Rotundo monte	Muris Rotondo- monte	Muris Rotundus mons	Muris Rotondus mons	Muris Rotondi- montis
	Joigny	Joignie	B. Katherine de Hospitalibus	S. Catharinæ de Hospitibus	Jogniis
Ascens	Ascens Bottens Polie Eschallens Pantherea	Assens Boctens Poliez loz Grant Eschalens Pantherea	Ascens Boctens Puliez le Grant Eschallens Panthereaz	Assens Bottens Pulliez Eschalens <sup>14</sup> Pentheraz	Ascens Boctens Pullie le Grant Eschallens Panthereaz
Ybrastorf	Ybristorf	Ybrisdorff <sup>15</sup>	Uberstorff	Yberstorff	Yberstorff

les deux églises de Cheiry et de Surpierre : « ecclesie de Chirie et de Supra Petram » (*Regeste fribourgeois*, p. 34).

<sup>6</sup> Murist.

<sup>7</sup> Un trou dans le parchemin ne permet de lire que les trois premières lettres : « Rot » ; il s'agit certainement de Romont.

<sup>8</sup> Jougne, en Franche-Comté.

<sup>9</sup> Poliez-le-Grand, demeuré catholique jusqu'en 1619.

<sup>10</sup> Au f. 131 : « Polye ».

<sup>11</sup> Penthérez est également demeuré catholique jusqu'en 1619.

<sup>12</sup> Au f. 133 : « Yhristorf ».

<sup>13</sup> Dans le texte : « Siviriaco prope Rotundummontem ».

<sup>14</sup> Les deux dernières lettres ont été corrigées par Lenzbourg. C'est la mention du collateur qui permet d'affirmer qu'il s'agit bien d'Echallens, et non pas d'Echarlens (qui s'écrivait alors sans r et qui ne figure pas dans notre Rôle).

<sup>15</sup> Dans le texte : « Ybriscort ».

(A suivre.)